Arrêté temporaire N° 2026-11-257-T
du 13 novembre 2026

portant travaux dans le cimetière « Le Permentier » dans le cadre des reprises administratives des concessions en état d'abandon

du 16 novembre au 27 novembre 2026

Le Maire de Le Poinçonnet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dont l'article L 2223-17 et suivants ;
VU l'arrêté n°2021-116 du 09 décembre 2021 portant règlement intérieur du cimetière ;
VU la délibération du Conseil municipal n° 2025-12-77 du 16 décembre 2025, relative à la reprise des sépultures en état d'abandon ;
VU l'élection du Maire et des Adjoints le 22 mars 2026 ;

ARRETE

Article 1 er : Le cimetière communal « Le Permentier » sera en travaux du lundi 16 novembre au vendredi 27 novembre 2026, dans le cadre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon effectuée pour le compte de la commune.

Article 2 : Les Pompes Funèbres Alain JANET sises 35 Rue Robert Mallet Stevens-Châteauroux (36000), sont chargées des travaux et habilitées à cet effet, à intervenir au cimetière communal aux dates précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque entrée du cimetière et en Mairie.

Article 4 : - Madame le Maire de Le Poinçonnet,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Directeur de la Sécurité Publique de l'Indre,

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Policier municipal,
- Monsieur le Directeur des Pompes Funèbres Alain JANET

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Danielle DUPRE-SEGOT